

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~<sup>1 2</sup> : .......... *Sonaca Consolidé* .....Forme juridique: *Société anonyme* .....Adresse: *Route Nationale Cinq* ..... N°: *5* ..... Boîte: .....Code postal: *6041* ..... Commune: *Gosselies* .....Pays: *Belgique* .....Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Hainaut, division Charleroi* .....Adresse Internet<sup>3</sup>: .....Adresse e-mail<sup>4</sup>: .....Numéro d'entreprise 

0418.217.577
--------------

COMPTES CONSOLIDÉS en 

EURO (unités)
---------------

communiqués à l'assemblée générale du 

06 / 06 / 2024
----------------

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 

01 / 01 / 2023
----------------

 au 

31 / 12 / 2023
----------------

Exercice précédent du 

01 / 01 / 2022
----------------

 au 

31 / 12 / 2022
----------------

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement.Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé  
- le rapport de contrôle des comptes consolidés**À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE**Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*).....  
.....Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante 

--

Nombre total de pages déposées: *58* ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans  
objet: *5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.8.5, 5.10.1, 5.18, 8, 9* .....

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

- 1 Biffer la mention inutile.  
2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.  
3 Mention facultative.  
4 Mention facultative.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE  
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ  
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

<i>SFPI</i> N°: 0253.445.063 Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Ixelles, Belgique	<i>Administrateur</i> 02/06/2022 - 06/06/2024
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Denis Ronday</i> Rue Régnier Poncelet 24, 4000 Liège, Belgique	
<i>Michael Vanloubbeeck</i> Valkenbergstraat 2A, 9660 Brakel, Belgique	
<i>Igretec</i> N°: 0201.741.786 Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Renaud Moens</i> Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique	
<i>Sparaxis</i> N°: 0452.116.307 Avenue Maurice Destennay 13, 4000 Liège, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Olivier Vanderijst</i> Av Générale Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique	
<i>Yves Prete</i> Vieille Foulerie 1, 4671 Saive, Belgique	<i>Président du Conseil d'Administration</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Yves Delatte</i> du culot 37, 1380 Lasne, Belgique	<i>Administrateur délégué</i> 01/09/2021 - 03/06/2027
<i>Marc Denève</i> Rue de la Jonquière 21c, 6280 Gerpennes, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Cédric du Monceau de Bergendal</i> Avenue du Parc 2, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Jean Leblon</i> Rue Falmagne 5, 5170 Profondeville, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Virginie Dufrasne</i> Avenue des Hortensais 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Amaury Bertholome</i> Avenue des Pins 19, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Grégoire Dupuis</i> du Vivier 23, 6280 Gerpennes, Belgique	<i>Administrateur</i> 25/06/2020 - 06/06/2024

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

*Charles Champion*  
*Allée du Loiret 18, 31770 Colomiers, France*

*Administrateur*  
*06/06/2019 - 06/06/2024*

*RSM INTERAUDIT*  
*N°: 0436.391.122*  
*Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique*  
*N° de membre: B00091*

*Commissaire*  
*02/06/2022 - 05/06/2025*

*Représenté(es) par:*

*Thierry Lejuste*  
*Rue Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies,*  
*N° de membre: A01286*

*Vincent Thyron*  
*Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique*  
*N° de membre: A02280*

*Deloitte réviseurs d'entreprises SRL*  
*N°: 0429.053.863*  
*Luchthaven nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique*  
*N° de membre: b00025*

*Commissaire*  
*02/06/2022 - 05/06/2025*

*Représenté(es) par:*

*Carl Laschet*  
*Rue Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique*  
*N° de membre: A02441*

## COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN <sup>5</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	5.7	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	254.132.534	264.170.127
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.8	21	48.120.123	60.516.338
<b>Ecarts de consolidation positifs</b> .....	5.12	9920	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.9	22/27	199.879.621	200.414.760
Terrains et constructions .....		22	39.734.018	41.088.430
Installations, machines et outillage .....		23	100.635.221	108.343.250
Mobilier et matériel roulant .....		24	6.017.933	4.809.607
Location-financement et droits similaires .....		25	1.068.136	1.236.547
Autres immobilisations corporelles .....		26	6.323.455	7.336.837
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	46.100.858	37.600.089
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.1 à 5.4/5.10	28	6.132.790	3.239.029
Sociétés mises en équivalence .....	5.10	9921	.....	.....
Participations .....		99211	.....	.....
Créances .....		99212	.....	.....
Autres immobilisations financières .....	5.10	284/8	6.132.790	3.239.029
Actions et parts .....		284	5.394.440	2.510.134
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	738.350	728.895

<sup>5</sup> Article 3:114 de l'arrête royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	362.609.446	341.639.112
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	2.118.206	1.597.459
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	2.118.206	1.597.459
Latences fiscales actives .....		292	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	185.952.238	195.707.650
Stocks .....		30/36	112.325.734	118.711.562
Approvisionnements .....		30/31	42.947.977	75.289.396
En-cours de fabrication .....		32	16.533.092	20.908.426
Produits finis .....		33	52.344.994	22.072.930
Marchandises .....		34	499.671	440.810
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	73.626.504	76.996.088
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	93.430.901	106.519.218
Créances commerciales .....		40	89.019.492	102.967.246
Autres créances .....		41	4.411.409	3.551.972
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	54.931.411	2.765.524
Actions propres .....		50	.....	.....
Autres placements .....		51/53	54.931.411	2.765.524
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	21.302.228	29.737.477
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	4.874.462	5.311.784
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	616.741.980	605.809.239

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	7.223.176	6.748.870
<b>Apport</b> <sup>6</sup> .....		10/11	231.652.593	231.652.593
Capital .....		10	231.652.593	231.652.593
Capital souscrit .....		100	231.652.593	231.652.593
Capital non appelé .....		101	.....	.....
En dehors du capital .....		11	.....	.....
Primes d'émission .....		1100/10	.....	.....
Autres .....		1109/19	.....	.....
Disponible .....		110	.....	.....
Indisponible .....		111	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	4.781.614	4.917.244
<b>Réserves consolidées</b> .....	5.11	9910	-210.469.900	-205.126.831
<b>Ecarts de consolidation négatifs</b> .....	5.12	9911	.....	381.802
<b>Ecarts de conversion</b> .....		9912	-20.818.354	-27.564.971
<b>Subsides en capital</b> .....		15	2.077.223	2.489.033
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>				
<b>Intérêts de tiers</b> .....		9913	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	14.813.362	14.835.691
Pensions et obligations similaires .....		160	3.565.840	5.719.702
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....		164/5	11.247.522	9.115.989
<b>Impôts différés</b> .....	5.6	168	1.013.644	1.013.708

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	593.691.798	583.210.970
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.13	17	318.349.215	338.510.849
Dettes financières .....		170/4	219.589.867	232.077.768
Emprunts subordonnés .....		170	14.957.870	4.957.870
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	572.149
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	898.756	1.036.737
Etablissements de crédit .....		173	203.194.117	224.756.277
Autres emprunts .....		174	539.124	754.735
Dettes commerciales .....		175	71.624	108.417
Fournisseurs .....		1750	71.624	108.417
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	4.081.822	5.000.000
Autres dettes .....		178/9	94.605.902	101.324.664
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.13	42/48	243.115.837	195.113.867
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	32.817.080	26.845.590
Dettes financières .....		43	66.465.542	44.769.191
Etablissements de crédit .....		430/8	66.465.542	44.769.191
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	86.287.304	73.870.429
Fournisseurs .....		440/4	86.287.304	73.870.429
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	13.164.971	7.920.404
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	43.397.202	39.903.664
Impôts .....		450/3	3.939.125	3.565.938
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	39.458.077	36.337.726
Autres dettes .....		47/48	983.738	1.804.589
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	32.226.746	49.586.254
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	616.741.980	605.809.239

**COMPTE DE RÉSULTATS**(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) <sup>7</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	616.508.281	595.503.045
Chiffre d'affaires .....	5.14	70	588.695.314	557.318.657
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	-3.187.360	10.110.122
Production immobilisée .....		72	2.110.920	610.219
Autres produits d'exploitation .....		74	28.804.915	27.031.412
Produits d'exploitation non récurrents .....	5.14	76A	84.492	432.635
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	602.340.224	599.836.001
Approvisionnements et marchandises .....		60	239.465.789	246.214.812
Achats .....		600/8	236.385.339	248.226.359
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	3.080.450	-2.011.547
Services et biens divers .....		61	83.615.382	71.506.942
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.14	62	239.755.107	229.829.369
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	38.623.308	43.414.692
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	-1.187.563	-216.851
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	-1.948.379	-7.996.390
Autres charges d'exploitation .....		640/8	458.871	708.547
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....		9960		12.377.406
Charges d'exploitation non récurrentes .....	5.14	66A	3.557.709	3.997.474
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	14.168.057	-4.332.956

<sup>7</sup> Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	25.639.840	21.211.191
Produits financiers récurrents .....		75	24.421.491	20.924.722
Produits des immobilisations financières .....		750	4.890.266	379.587
Produits des actifs circulants .....		751	76.905	66.786
Autres produits financiers .....		752/9	19.454.320	20.478.349
Produits financiers non récurrents .....	5.14	76B	1.218.349	286.469
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	40.897.831	49.041.143
Charges financières récurrentes .....		65	36.384.134	42.186.471
Charges des dettes .....		650	23.966.918	14.395.715
Amortissements sur écart de consolidation positifs .....		9961	.....	.....
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	12.417.216	27.790.756
Charges financières non récurrentes .....	5.14	66B	4.513.697	6.854.672
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	-1.089.934	-32.162.908
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	-53.621	-104.101
<b>Impôts sur le résultat</b> .....		67/77	4.528.444	597.543
Impôts .....	5.14	670/3	5.030.165	1.528.601
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .....		77	501.721	931.058
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	-5.564.757	-32.656.350
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b> .....		9975	.....	.....
Résultats en bénéfice .....		99751	.....	.....
Résultats en perte .....		99651	.....	.....
<b>Bénéfice consolidé (Perte consolidée)</b> .....		9976	-5.564.757	-32.656.350
Part des tiers dans le résultat .....		99761	.....	.....
Part du groupe dans le résultat .....		99762	-5.564.757	-32.656.350

## ANNEXE

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>8 9</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>10</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>11</sup>
<i>Sonaca Ventures Holding</i> <i>BE 0631.792.672</i> <i>Société anonyme</i> <i>Route Nationale cinq, 6041 Gosselies, Belgique</i>	G	100	
<i>Sonaca Aerospace Transilvania</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Badeni Village Street Zona industrială 3, 407430 Bucarest, Roumanie</i>	G	100	
<i>Sonaca Brasil</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Avenida Dr João Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil</i>	G	100	
<i>SONACA CANADA HOLDINGS</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Brault St Janvier 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>SONACA MONTREAL</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>BRAULT ST JANVIER 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>Sonaca USA</i> <i>Centerville Road Suite 400, 19808 New Castle, Etats-Unis</i>	G	100	
<i>LMI Aerospace</i> <i>Société anonyme</i> <i>Fountain Lake 411, 63301 Saint Charles, Etats-Unis</i>	G	100	

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

**LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:97 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:148 DU MÊME ARRÊTÉ)**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) <sup>12</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>13</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>14</sup>
<i>Belairbus</i> <i>BE 0419.290.121</i> <i>Société anonyme</i> <i>Drève Richelle 161 boîte 45, 1410 Waterloo, Belgique</i>	A	58,75	
<i>FLABEL</i> <i>BE 0465.127.074</i> <i>Société anonyme</i> <i>BOULEVARD AUGUSTE REYERS 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	38,8	
<i>Ignition</i> <i>BE 0685.568.383</i> <i>Brussels Airport Building 31, 1930 Zaventem, Belgique</i>	A	50	
<i>BeLightning</i> <i>BE 0762.602.716</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Boulevard A. Reyers 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	16,67	
<i>Sonaca Aircraft</i> <i>BE 0637.867.149</i> <i>Société anonyme</i> <i>Capitaine Aviateur Jacquet 48, 5020 Champion, Belgique</i>	A	100	7,33

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable.
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

## CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, l.de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.)

SONACA a le contrôle exclusif de Sonaca Brasil, Sonaca Canada Holdings , Sonaca Montreal, Sonaca USA, LMI Aerospace, Sonaca Ventures, Sonaca Aerospace Transilvania: la méthode d'intégration globale a donc été appliquée.

a. Suivant les modes de délibération du conseil d'administration de Belairbus, Sonaca SA ne contrôle pas Belairbus.

Conformément à l'article 3.100 AR 29/04/2019 du code des sociétés (C.S.), Belairbus ne doit pas être consolidée par la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

b. Sur cette base, la méthode de mise en équivalence trouverait à s'appliquer. Cette méthode consiste à remplacer la valeur de la participation par la valeur des fonds propres de la filiale en fonction du pourcentage de détention.

La même règle est appliquée au niveau du résultat. Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Belairbus ne représentent que 0.22% des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Vu la faible importance que représente Belairbus dans les fonds propres consolidés, les dispositions de l'article 3.148 AR 29/04/2019 permettent de renoncer à la mise en équivalence lorsque la filiale ne représente qu'un pourcentage négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

c. Pour ce qui concerne Flabel, Sonaca ne détient pas le pouvoir de contrôle avec ses 38.80% de détention. Là aussi, Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Flabel ne représentent que 0.02% des fonds propres statutaires de SONACA SA. La même règle d'exemption peut donc être appliquée.

e. Les filiales communes IGNITION et BE LIGHTNING n'ont pas été consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle car il s'agit de filiales d'importance négligeable. En effet, leurs fonds propres respectifs; hors subsides en capital; ne représentent que -0,0005% (Ignition) et -0.57 % (BE LIGHTNING) des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté)

## REGLES D'ÉVALUATION

### Revelé des critères d'importance significative présidé a l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

COORDINATION DES REGLES D'EVALUATION

PREAMBULES

ACTIF

#### 1) Frais d'établissement

1.1 Les frais de constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts et les autres frais de premier établissement sont amortis pendant l'année où ils sont enregistrés.

1.2 Dans les cas où la législation l'autorise, les frais de restructuration peuvent être activés et seront amortis sur une période maximale de 5 ans. Le Conseil d'Administration justifiera dans son rapport annuel sa décision de porter à l'actif ce type de frais.

1.3 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

#### 2) Immobilisations incorporelles

2.1 Les immobilisations incorporelles acquises de tiers figurent à l'actif pour une valeur ne dépassant pas leur valeur d'utilisation ou de rendement futur. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée probable d'utilisation ou la durée des contrats auxquels elles se rapportent. Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Informatique : de 4% à 33%
- autres : de 4% à 33 %

2.2 Les frais de recherches relatifs aux développements de nouveaux projets dont la société en est propriétaire (NRC : non recurring costs ou autres...) en ce compris la recherche interne pourront être comptabilisés sous la présente rubrique.

Ces immobilisations feront alors l'objet d'un amortissement dont le rythme sera basé sur le nombre d'avions prévus dans l'enveloppe de base contractuelle tenant compte de la facturation des NRC de l'exercice sauf dispositions contraires ou spécifiques (voir infra) ;

#### 2.3 Comptabilisation des NRC des nouveaux programmes

La présente section concerne les programmes AIRBUS A340 500/600 (stretched), EMBRAER 170/190, AIRBUS A380, A400M, DASSAULT 7X, ainsi que tout autre nouveau programme lancé à partir du 01/01/2002.

Les NRC sont constitués des coûts de recherche, de développement et d'industrialisation que SONACA doit consentir en vue de satisfaire avec ses obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients. En font partie, les coûts d'étude, design, outillage, certification et prototypes, ainsi que la contribution aux activités non spécifiques de développement.

Durant la phase de développement, les NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours via le compte de production immobilisée pour autant que la SONACA soit propriétaire de la recherche.

A la fin de la phase de développement, sauf dispositions contractuelles contraires, les NRC seront transférés des immobilisations en cours vers les immobilisations incorporelles et corporelles. La répartition entre les immobilisations incorporelles et corporelles dépend notamment des « costs chapters » du contrat concerné.

Les NRC sont valorisés selon les principes suivants :

- les prestations sont valorisées au taux horaire des centres concernés
- les outillages ou les investissements sont valorisés à leur valeur d'acquisition
- les matières premières et les achats de sous-traitance sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré augmenté du taux de handling
- les pièces usinées sont valorisées aux taux standards des centres concernés

Durant la phase de développement, en cas de dépassement constaté ou prévisible des montants alloués, des réductions de valeur ou des provisions devront être pratiquées à concurrence dudit dépassement.

A la fin de la phase de développement, s'il existe un dépassement, la provision pour dépassement est reprise, la totalité des NRC est portée à l'actif immobilisé et un amortissement exceptionnel est pratiqué à concurrence du dépassement.

A la clôture d'un exercice, feront également l'objet d'un abattement exceptionnel les dépassements résultant d'un taux de change différent de celui qui avait été retenu pour l'évaluation précédente desdits montants alloués en tenant compte du nombre d'avions restant à livrer sous déduction des avions restant sous la période couverte par des garanties de change. Dans le cas inverse, au cas où des abattements exceptionnels auraient été pratiqués précédemment, les revalorisations résultant d'un taux de change plus favorable, pourront sur décision du Conseil d'Administration, donner lieu à une reprise d'abattements à due concurrence.

L'amortissement ordinaire des NRC se fera, sur une base linéaire, au même rythme que les livraisons au client, programme par programme, en tenant compte du nombre de livraisons contractuellement défini pour le remboursement des NRC. L'amortissement linéaire se calcule sur l'enveloppe contractuelle.

Si, en fonction des perspectives commerciales ou techniques, les prévisions de remboursement venaient à être inférieures aux montants nets activés, tout déficit sera compensé par abattement exceptionnel à due concurrence. En cas d'amélioration de ces perspectives, des reprises de ces abattements exceptionnels pourront être comptabilisées sur décision du Conseil d'Administration.

Les amortissements ordinaires et exceptionnels des NRC seront prioritairement imputés sur les immobilisations incorporelles concernées.

### 3) Immobilisations corporelles

3.1 Les immobilisés acquis à l'extérieur sont comptabilisés au prix d'acquisition, lequel comprend les frais accessoires et les impôts non déductibles.

3.2 Les immobilisations réalisées par l'usine sont valorisées au prix de revient.

3.3 Les taux d'amortissements pratiqués sont :

-	Bâtiments industriels	de 2.5% à 5%
-	Matériel de fabrication	de 5% à 33%
-	Matériel d'entretien	de 5% à 33%
-	Véhicules	de 5% à 33%
-	Matériel de bureau	de 5% à 33%
-	Mobilier de bureau	de 5% à 33%
-	Informatique	de 5% à 33%
-	Installation téléphonique	de 5% à 33%
-	Installation électrique	de 5% à 33%
-	Aménagements	de 5% à 33%
-	NRC corporels	au rythme des remboursements reçus et/ou des cadences

sans préjudice des dispositions fiscales permettant un amortissement accéléré.

3.4 Le petit outillage est amorti dans l'année d'acquisition.

En ce qui concerne les actifs nouvellement acquis, la première prise en charge d'amortissement s'opère au cours du dernier jour du mois pendant lequel ces acquisitions deviennent opérationnelles.

3.5 Un amortissement complémentaire est calculé dès que la valeur nette comptable d'un immobilisé est surfaite par rapport à sa valeur réelle.

3.6 Les NRC "corporels" sont comptabilisés en immobilisés corporels.

4) Immobilisations financières

4.1 Les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat ou de souscription.

4.2 Les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciations durables justifiées par la situation de la société participée ;

4.3 Les créances comptabilisées sous cette rubrique sont évaluées à leur valeur nominale

5) Créances

5.1 Les créances de la société figurent au bilan pour leur valeur réalisable.

5.2 Les créances font l'objet de réduction de valeur dans la mesure où leur valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice social.

6) Stocks de matières premières, matières de consommation et pièces

6.1 Matières premières avionnables

- Les matières premières sont valorisées au prix moyen pondéré.

- Des réductions de valeur sont actées de la manière suivante :

Jusqu'à 3 années en stock 0%

4 années 25%

5 années 50%

6 années 75%

7 années et plus 100%

Obsolètes (code xxxx9) 100%

6.2 Pièces, standards et fournitures diverses (sécurité, articles commerciaux, )

- Les pièces et standards sont valorisés au prix moyen pondéré.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

### 6.3 Outils périssables - Assemblage

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qu'il est dit au premier alinéa, aux fins de la valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés à leur prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

- Une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

### 6.4 Outillage périssable - Machines-outils

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable machines-outils sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qui est dit au premier alinéa, aux fins de valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés au prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur de 100% est actée sur l'outillage périssable conventionnel machines-outils ayant plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.
- Une réduction de valeur est actée sur l'outillage périssable pour machines-outils à commandes numériques ayant plus de :

3 ans en stock à concurrence de	33%
4 ans	66%
5 ans	100%

- une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables conventionnels - machines-outils et pour les outillages périssables pour machines-outils à commandes numériques relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

## 7) Travaux en cours, produits en cours

### 7.1 D'une manière générale, la valeur des travaux en cours comprend :

Les prestations de main d'œuvre sont évaluées au taux réel.  
Ce taux réel couvre :

- les rémunérations et charges sociales constatées,
- une quote-part des frais généraux réalisés excluant la fonction commerciale et administrative.

Un taux horaire est établi pour chaque centre direct.

En fabrication (PPE et GPE) les temps utilisés sont les temps standards gammes de fabrication. En assemblage, les temps sont les temps réellement enregistrés.

- a) Les matières enregistrées à la valeur d'acquisition s'il s'agit d'une imputation directe, et la valeur "prix moyen pondéré" s'il s'agit d'une sortie de stock.
- b) Les autres coûts (sous-traitance) sont comptabilisés à leur valeur réelle.
- c) En assemblage, les coûts comprennent également le coût des pièces semi-finies (voir ci-dessus).

Les taux réels sont revus mensuellement.

- d) Les temps standards repris dans les gammes de fabrication sont revus régulièrement lorsqu'il est constaté un décalage entre les temps réellement prestés sur les centres de fabrication et les temps standards « comptabilisés » sur ces mêmes centres.

7.2 Le poste des semi-finis" est clairement identifié dans les travaux en cours. Il s'agit des pièces élémentaires fabriquées par les usines PPE (Petites Pièces Élémentaires) et GPE (Grandes Pièces Élémentaires). Les pièces sont évaluées au prix moyen pondéré, selon les règles en 7.1 a), b) et c).

Lors du début de la phase d'assemblage, les pièces "semi-finies" à assembler sont sorties de l'encours semi-fini et imputées dans les encours d'assemblage au prix moyen pondéré.

7.3 Les sorties sur les travaux en cours sont déterminées comme suit :

- a) Pour les Affaires commerciales et Contrats Militaires (suite d'affaires de durées relativement réduites).

- Le prix de revient est déterminé sur base des coûts réels des affaires terminées.
- Le prix de revient est déterminé sur base de coûts réels des affaires non-terminées, majorés des coûts restant à exposer.
- 

- b) Pour les contrats principaux

- Basée sur l'évolution physique des travaux en atelier, la valorisation des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, permet d'opposer les valeurs par contrat de fin et début de période/année et de dégager ainsi les coûts de vente.

7.4 La valeur des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, après dégagement des sorties, comme analysé en 7.3, donne lieu à vérification.

Dès lors, des réductions de valeur sont actées sur les travaux en cours lorsque leur prix de revient, majoré des montants devant encore être incorporés, dépasse le prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions complémentaires de valeur peuvent être actées, afin de tenir compte d'autres aléas, notamment en semi-fini, l'obsolescence des pièces due à des changements de configuration ou des fins de programme.

Les NRC dont l'entreprise n'est pas propriétaire et qui sont financés par le client sont enregistrés sous les Commandes en Cours. A la clôture de l'exercice, les NRC feront l'objet d'une présentation nette des commandes en cours et des acomptes reçus y afférents. La comptabilisation de la marge estimée sur ces NRC préfinancés se fait au prorata de l'état d'avancement.

- 8) Compte de régularisation

8.1 Les charges exposées mais imputables à un exercice ultérieur sont reprises sous la rubrique "charge à reporter".

8.2 Les revenus acquis mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur sont repris en "revenus acquis".

#### PASSIF

#### 9) Provisions pour risques et charges

9.1 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statue avec prudence, sincérité et bonne foi sur les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus et les pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

9.2 Les provisions sont comptabilisées indépendamment du résultat de l'exercice.

9.3 Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont revues et éventuellement complétées.

#### 10) Emprunt subordonné

Certains emprunts sont classifiés en « emprunt subordonné » même si la condition de subordination ne porte pas sur l'ensemble des créances.

#### 11) Dettes à un an au plus

11.1 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11.2 Cette valeur nominale est ajustée en ce qui concerne les dettes payables en devises étrangères.

11.3 Les provisions fiscales liées à l'exercice sont calculées en évaluant la dette la plus probable.

11.4 Les provisions pour les charges sociales et pécule de vacances sont fixées par l'application des dispositions légales et des conventions sociales en vigueur.

#### 12) Comptes de régularisation

12.1 Les frais et charges dus pour l'exercice mais dont le paiement est différé sont comptabilisés en "charge à imputer".

12.2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur sont repris en "revenus à reporter".

#### 13) Chiffre d'affaires - facturation en devises

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux n'est pas fixé, l'enregistrement du chiffre d'affaires s'effectue au taux comptable pour la période concernée. La différence entre le taux de conversion comptable et l'encaissement sera reprise sous les écarts de change. Toutefois, dans la mesure où l'écart entre le taux comptable et le taux de conversion du marché serait permanent, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'enregistrer le chiffre d'affaires au taux réel de conversion.

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux est fixé, l'enregistrement en chiffre d'affaires est fixé à ce même taux.

- Pour les contrats ayant fait l'objet d'une concession commerciale, l'enregistrement en comptabilité s'effectue suivant les dispositions contractuelles prévues par la convention de concession.

A noter que le chiffre d'affaires relatif aux éléments RF Embraer 135-145 est dorénavant acté lors de la livraison au client, alors que précédemment cela était fait au moment du « départ de nos usines ».

Au moment de la clôture, Sonaca Group utilise le taux de couverture établi dans sa politique de couverture pour convertir les postes monétaires en devises étrangères. Les postes qui ne sont pas couverts par un instrument de couverture sont quant à eux évalués selon le taux de clôture "spot". Les écarts de conversion, qui ne sont pas réalisés par définition, sont enregistrés dans les comptes annuels selon leur position comptable. Les écarts de conversion positifs sont différés dans le compte de régularisation passif, tandis que les écarts de conversion négatifs sont comptabilisés, si nécessaire, dans le compte de résultats sous forme de charges financières. Ce calcul est effectué sur une base consolidée, c'est-à-dire devise par devise. La politique de couverture mise en place par le conseil d'administration garantit que les sous-jacents en devises sont couverts aux différentes échéances.

#### ECARTS DE CONVERSION

Le groupe SONACA dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 36 mois mobile soit un horizon de 42 mois) au travers desquels des positions d'EUR-USD sont couvertes à un taux fixé EUR-USD dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes. Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, la Sonaca S.A. respecte une politique de couverture qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD. Cette politique de couverture prévoit, qu'au 31/12/N, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration

Au moment de la clôture, le groupe SonacaS.A. évalue l'ensemble de ses postes monétaires bilantaires exprimés en devises étrangères en utilisant le taux de couverture tel que défini par sa politique de couverture (taux « hedge » moyen). Ce taux « hedge » moyen est établi à partir de la moyenne des taux EUR-USD/Devises locales-USD fixés dans les contrats de couverture (calculé par année).

A la date de clôture, l'ensemble des postes monétaires des bilans exprimés en USD sont convertis au taux « hedge » moyen par rapport à la devise locale concernée pour les positions couvertes par des instruments de couverture. Les positions non couvertes (hors prêts intercos dont l'horizon de remboursement est supérieur à 36 mois) sont évaluées au taux spot de clôture de la devise locale concernée.

Le résultat de l'application de cette règle de conversion au taux de couverture des postes en USD est comptabilisé via les résultats financiers des sociétés concernées.

Ensuite, les postes monétaires résultant de l'application des taux de couverture Devises locales-USD sont convertis en EUR au taux (spot) de clôture comme les autres postes monétaires exprimés en devises locales.

Les postes non monétaires des bilans des filiales exprimés en devises locales sont également convertis en EUR au taux (spot) de clôture, excepté leurs capitaux propres qui sont convertis en EUR au taux historique.

Les postes des comptes de résultats des filiales exprimés en devises locales étant convertis en EUR au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion qui découlent de l'application de cette méthode du taux de clôture sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

La rubrique écarts de conversion des capitaux propres consolidés n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères en EUR, suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

En ce qui concerne les écarts de conversion dégagés lors de l'élimination des soldes et transactions intra-groupe : ces écarts sont comptabilisés via un compte de produit ou de charge financière selon le cas à l'exclusion des écarts sur les éliminations des soldes à long terme. Ces derniers étant reportés via les comptes de régularisation. »

ECARTS DE CONSOLIDATION

Les écarts de consolidation positifs sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans. Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés dans les capitaux propres et sont maintenus à la valeur d'acquisition.

**METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES**

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

**Impôts différés et latences fiscales**

Impôts différés ..... (168)  
 Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés) ..... 1681  
 Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité) ..... 1682

Codes	Exercice
(168)	1.013.644
1681	1.013.644
1682	.....

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	103.294.222
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	3.128	
Cessions et désaffectations .....	8031	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041	.....	
Ecart de conversion .....(+)/(-)	99811	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99821	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	103.297.350	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.286.644
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	6.929.612	
Repris .....	8081	.....	
Acquis de tiers .....	8091	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8111	.....	
Ecart de conversion .....(+)/(-)	99831	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99841	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	82.216.256	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	81311	21.081.094	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	65.268.223
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	839.885	
Cessions et désaffectations .....	8032	57.949	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	4.654	
Ecart de conversion .....	99812	-1.457.767	
Autres variations .....(+)/(-)	99822	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	64.597.046	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	54.078.938
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	3.234.821	
Repris .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	57.949	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	.....	
Ecart de conversion .....	99832	-1.162.649	
Autres variations .....(+)/(-)	99842	-2.625	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	56.090.536	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	8.506.510	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	52.144.788
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023	.....	
Cessions et désaffectations .....	8033	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8043	.....	
.....(+)/(-)			
Ecarts de conversion .....	99813	-1.434.968	
.....(+)/(-)			
Autres variations .....	99823	.....	
.....(+)/(-)			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053	50.709.820	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.825.313
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	2.111.684	
Repris .....	8083	.....	
Acquis de tiers .....	8093	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8113	.....	
.....(+)/(-)			
Ecarts de conversion .....	99833	-759.696	
.....(+)/(-)			
Autres variations .....	99843	.....	
.....(+)/(-)			
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123	32.177.301	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	212	18.532.519	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	64.802.136
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	2.144.366	
Cessions et désaffectations .....	8171	1.050	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	6.301	
Ecart de conversion .....	99851	-1.254.194	
Autres variations .....	99861		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	65.697.559	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.071.588
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
Ecart de conversion .....	99871	216.518	
Autres variations .....	99881		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	4.288.106	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	27.785.294
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	2.837.579	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	188	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
Ecart de conversion .....	99891	-375.553	
Autres variations .....	99901	4.515	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	30.251.647	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	39.734.018	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	458.082.031
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	13.252.365	
Cessions et désaffectations .....	8172	8.789.631	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8182	453.242	
Ecarts de conversion .....	99852	-4.449.569	
Autres variations .....	99862	-4.500	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	458.543.938	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8242	.....	
Ecarts de conversion .....	99872	.....	
Autres variations .....	99882	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	349.738.781
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	19.916.332	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	8.228.319	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8312	.....	
Ecarts de conversion .....	99892	-3.518.235	
Autres variations .....	99902	158	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	357.908.717	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	100.635.221	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	30.808.101
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	2.581.314	
Cessions et désaffectations .....	8173	279.409	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	558.913	
Ecart de conversion .....(+)/(-)	99853	-367.819	
Autres variations .....(+)/(-)	99863	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	33.301.100	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243	.....	
Ecart de conversion .....(+)/(-)	99873	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99883	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	25.998.493
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	1.856.135	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	242.392	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	.....	
Ecart de conversion .....(+)/(-)	99893	-329.067	
Autres variations .....(+)/(-)	99903	-2	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	27.283.167	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	6.017.933	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.367.861
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	.....	
Cessions et désaffectations .....	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8184	.....	
Ecarts de conversion .....	99854	-45.911	
Autres variations .....	99864	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	1.321.950	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214	.....	
Acquises de tiers .....	8224	.....	
Annulées .....	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8244	.....	
Ecarts de conversion .....	99874	.....	
Autres variations .....	99884	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	131.315
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	129.376	
Repris .....	8284	.....	
Acquis de tiers .....	8294	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8314	.....	
Ecarts de conversion .....	99894	-6.877	
Autres variations .....	99904	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	253.814	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	1.068.136	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250	.....	
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	1.068.136	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	45.739.449
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	663.629	
Cessions et désaffectations .....	8175	548.596	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8185	-6.301	
Ecarts de conversion .....	99855	-128.919	
Autres variations .....	99865		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	45.719.262	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8245		
Ecarts de conversion .....	99875		
Autres variations .....	99885		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	38.402.612
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	1.607.769	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305	535.482	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8315		
Ecarts de conversion .....	99895	-77.202	
Autres variations .....	99905	-1.890	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	39.395.807	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	6.323.455	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	42.501.849
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	9.629.619	
Cessions et désaffectations .....	8176	37.524	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8186	-1.016.810	
Ecarts de conversion .....	99856	-72.439	
Autres variations .....	99866		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	51.004.695	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8246		
Ecarts de conversion .....	99876		
Autres variations .....	99886		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	4.901.759
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276		
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8316		
Ecarts de conversion .....	99896	2.077	
Autres variations .....	99906		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	4.903.836	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	46.100.858	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	7.043.714
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	2.884.307	
Cessions et retraits .....	8372	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8382	.....	
Ecart de conversion .....	99912	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392	9.928.021	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412	.....	
Acquises de tiers .....	8422	.....	
Annulées .....	8432	.....	
Ecart de conversion .....	99922	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8442	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	4.023.867
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	.....	
Reprises .....	8482	.....	
Acquises de tiers .....	8492	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502	.....	
Ecart de conversion .....	99932	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8512	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522	4.023.867	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	509.714
<b>Mutations de l'exercice</b> .....	8542	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552	509.714	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	5.394.440	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	728.895
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	3.761.761	
Remboursements .....	8592	76.771	
Réductions de valeur actées .....	8602	3.653.275	
Réductions de valeur reprises .....	8612	.....	
Ecart de conversion .....	99952	-22.260	
Autres .....	8632	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	738.350	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	.....	

**ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-205.126.831
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé .....(+)/(-)	99002	-5.564.757	
Autres variations .....(+)/(-)	99003	221.688	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Transfert plus-value bâtiment (Sonaca Brasil)</i>		135.630	
<i>Liquidation Elson</i>		86.057	
.....		.....	
.....		.....	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....(+)/(-)	(9910)	-210.469.900	

**ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99201P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99021	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99031	.....	
Amortissements .....	99041	.....	
Écarts portés en résultats .....	99051	.....	
Autres variations .....	99061	.....	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99201	.....	
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99111P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	381.802
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99022	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99032	-381.802	
Amortissements .....	99042	.....	
Écarts portés en résultats .....	99052	.....	
Autres variations .....	99062	.....	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99111	.....	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99202P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99023	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99033	.....	
Amortissements .....	99043	.....	
Écarts portés en résultats .....	99053	.....	
Autres variations .....	99063	.....	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99202	.....	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99112P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99024	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99034	.....	
Amortissements .....	99044	.....	
Écarts portés en résultats .....	99054	.....	
Autres variations .....	99064	.....	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99112	.....	

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	32.817.080
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	104.373
Etablissements de crédit .....	8841	17.933.168
Autres emprunts .....	8851	14.779.539
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>32.817.080</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	207.015.233
Emprunts subordonnés .....	8812	4.957.870
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	898.757
Etablissements de crédit .....	8842	201.158.606
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	71.623
Fournisseurs .....	8872	71.623
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes sur commandes .....	8892	4.081.822
Autres dettes .....	8902	32.027.134
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>243.195.812</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	12.574.635
Emprunts subordonnés .....	8813	10.000.000
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	2.035.511
Autres emprunts .....	8853	539.124
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	62.578.768
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>75.153.403</b>

	Codes	Exercice
<b>DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ</b>		
Dettes financières .....	8922	212.826.087
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	212.826.087
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	<b>212.826.087</b>

## RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique .....	99083	327.891.553	269.429.131
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90901	3.663	3.745
Ouvriers .....	90911	2.343	2.431
Employés .....	90921	1.260	1.251
Personnel de direction .....	90931	43	42
Autres .....	90941	17	21
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99621	239.703.218	229.829.369
Pensions .....	99622	51.889	24.554
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99081	1.388	1.381
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90902	.....	.....
Ouvriers .....	90912	.....	.....
Employés .....	90922	.....	.....
Personnel de direction .....	90932	.....	.....
Autres .....	90942	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99623	.....	.....
Pensions .....	99624	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99082	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	1.302.841	719.103
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	76A	84.492	432.635
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760	.....	.....
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation .....	9970	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	84.492	-27.366
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	.....	460.000
Dont:			
<i>Ajustement suite arrêt contrat A380</i> .....		.....	460.000
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	76B	1.218.349	286.469
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631	218.350	255.413
Autres produits financiers non récurrents .....	769	1.000.000	31.056
Dont:			
<i>Sortie Sonaca Aircraft du périmètre</i> .....		.....	.....
<i>Annulation avance état fédéral.</i> .....		.....	31.056
<i>Reprise de réduction de valeur sur Elson</i> .....		1.000.000	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	8.071.406	10.852.146
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	66A	3.557.709	3.997.474
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	.....	16.777
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....	9962	.....	1.784.846
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620	1.916.183	1.356.000
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	-32.473	279.629
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	1.673.999	560.222
Dont:			
<i>Frais de restructuration</i> .....		.....	.....
<i>Frais de sortie contrats claims</i> .....		.....	.....
<i>Frais sortie contrat.</i> .....		.....	.....
<i>Frais de restructuration</i> .....		1.673.999	.....
<i>Claims</i> .....		.....	395.223
<i>Sinistre incendie</i> .....		.....	150.000
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	66B	4.513.697	6.854.672
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	3.653.275	5.422.940
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) .....(+)/(-)	6621	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631	860.422	1.431.732
Autres charges financières non récurrentes .....	668	.....	.....
Dont:			
.....			
.....			
.....			
.....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)	6691	.....	.....
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs .....(-)	9963	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>			
<b>Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future</b> .....	99084	.....	.....
<b>Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	99085	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers</b> .....	9149	.....
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
d'entreprises comprises dans la consolidation .....	99086	666.032.833
de tiers .....	99087	.....
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN - VALEUR</b> .....	9217	.....
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR</b> .....	9218	.....
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR</b> .....	9219	.....
<b>DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :</b>		
aux taux d'intérêt .....	99088	.....
aux taux de change .....	99089	.....
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99090	.....
autres opérations similaires .....	99091	.....
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :</b>		
aux taux d'intérêt .....	99092	.....
aux taux de change .....	99093	.....
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99094	.....
autres opérations similaires .....	99095	.....

	Exercice
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations .....	9261	249.199	249.199
<b>Créances</b> .....	9291	.....	31.745.584
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	.....	31.745.584
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	.....	.....
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9351	24.536.742	17.925.053
A plus d'un an .....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	24.536.742	17.925.053
<b>Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées</b> .....	9381	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants .....	9431	.....	.....
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations .....	9262	5.118.470	2.234.175
<b>Créances</b> .....	9292	18.649.951	18.064.623
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	18.649.951	18.064.623
<b>Dettes</b> .....	9352	.....	.....
A plus d'un an .....	9362	.....	.....
A un an au plus .....	9372	.....	.....



## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants .....

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée .....

Codes	Exercice
99097	255.980
99098	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

Codes	Exercice
9507	166.476
95071	4.750
95072	.....
95073	.....
9509	390.538
95091	.....
95092	125.901
95093	31.285

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RAPPORT DE GESTION

### Comptes consolidés au 31/12/2023

---

#### 1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

##### Sonaca en Belgique

Sonaca sa, la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca sa.

Sonaca Ventures Holding sa (SVH), filiale belge de Sonaca sa à 100%. Située à Gosselies, elle a pour objet principal l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger. SVH a été créée le 4 juin 2015.

Durant l'année 2023, le capital de SVH a été augmenté par intégration des dettes vis-à-vis de Sonaca Sa pour un montant de 14 303k€. Il a été par la suite réduit des pertes cumulées pour 16 265k€.

Sonaca Aircraft sa, filiale belge de Sonaca Ventures Holding sa, société anonyme de droit belge. SVH a augmenté le capital de Sonaca aircraft en incorporant les dettes de 16 028k€. Les pertes reportées ont ensuite été apurées par réduction du capital.

Belairbus sa, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca sa, située à Waterloo, a pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, bmt Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. L'actionnariat de Belairbus est constitué de Sonaca, Asco, bmt Eurair et Sabca.

Belairbus a arrêté ses activités commerciales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Flabel sa, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca sa, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! sa, société belge détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace. Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

BeLightning S.R.L. : Société belge créée en 2020 en vue de participer au développement, à la production et à la commercialisation du plan de queue horizontal (HTP) du chasseur F-35. BeLightning est détenue à parts égales de 16.67% par Sonaca sa, Asco et Sabca et 49.99% par SFPI.

### **Sonaca en Roumanie**

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison-mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

### **Sonaca au Brésil**

Sonaca Brasil Ltda, filiale brésilienne à 100% de Sonaca sa, située à São José dos Campos, a pour mission de réaliser, principalement pour le compte de Sonaca sa mais aussi pour d'autres clients du groupe et hors groupe, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques. Sonaca Brasil Ltda a également la charge de la fabrication de petites et moyennes pièces tôlées pour le marché aéronautique.

Sonaca Brasil a également pour vocation de fabriquer des petites et moyennes pièces usinées pour le marché aéronautique.

### **SONACA en Amérique du Nord**

Sonaca Canada Gestion Inc. : filiale canadienne à 100% de Sonaca sa, située à Mirabel (Montréal, Québec), est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de prêter des services financiers pour ses filiales. Anciennement appelée Sonaca North America (SNA) et renommée Sonaca Canada Gestion Inc dans le courant de l'année 2023.

Sonaca Montréal Inc. (SM), est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca Canada gestion Inc. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, créée le 22 septembre 2015 et détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire nord-américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA Inc. LMI Aerospace Inc fournit des assemblages structurels, des kits et des composants ainsi que des services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

### **Sonaca en Chine**

Elson Limited, filiale chinoise de Sonaca sa située à Hong Kong, a été constituée en 2010. Sonaca sa possède 100% des parts d'Elson.

Elson est une société holding qui détenait 100% des parts de Sinelson Aero (Tianjin) Co., Ltd. Sinelson, société de droit chinois et située en Chine, a cessé ses activités industrielles en 2020 et a été liquidée en 2022. Dès lors, il a été décidé en 2022 de mettre Elson Limited en liquidation. Le processus est en cours et se terminera dans le premier trimestre 2024.

## 2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca sa, Sonaca Canada gestion et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI Aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Sonaca Aerospace Transilvania et Sonaca Ventures Holding.

Belairbus sa, comme les années précédentes, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca sa n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75% des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabel sa, Ignition! sa et Belightning SRL dont les bilans et le comptes de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca. Sonaca Aircraft a été sorti du périmètre de consolidation comme expliqué précédemment.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations applicable.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

## 3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.1. Sonaca sa et les filiales belges

**Sonaca sa** a clôturé l'exercice par un profit de 43 130 kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa).

Dans les comptes consolidés, les réductions de valeur sur les créances ont été annulées pour un montant 4 223 kEUR

Compte tenu de cette opération de consolidation ainsi que des écarts de conversion sur élimination de postes bilantaires inter-sociétés (703 kEUR), et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca sa au résultat net du Groupe s'élève à 46 938 kEUR.

**Sonaca Ventures Holding sa** clôture l'exercice par une perte de 3 736kEUR suite à la réduction de valeur sur la créance de Sonaca Aircraft (3 653 kEUR). La contribution au résultat net du groupe est une perte de 3 736 kEUR.

### 3.2. Filiale roumaine

**Sonaca Aerospace Transilvania SRL** clôture son exercice par un profit de 3 703kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à 504kEUR.

### 3.3. Filiales sud-américaines

**Sonaca Brasil Ltda** a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 157 278kBRL. Le bénéfice net non consolidé de Sonaca Brasil s'élève à 18 819kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est un profit de 428kEUR.

### 3.4. Filiales nord-américaines

**Sonaca Canada gestion Inc** termine l'année 2023 avec une perte de 4 kCAD.

La contribution de **Sonaca Canada gestion Inc** dans le résultat du groupe s'élève à une perte de 3 kEUR.

Le chiffre d'affaires de **Sonaca Montréal Inc** s'élève à 42 596kCAD, soit une augmentation de 12.08 % par rapport à 2022. Son bénéfice s'établit à 593 k CAD. Sonaca Montréal a réalisé ce résultat suite à la prise en résultat d'un profit de change non matérialisé à hauteur de 2 229 kCAD. Ces profits ont été annulés en consolidation étant donné que les normes belges ne permettent pas cette activation. Les écritures de consolidation sur le résultat net de SM portent celui-ci à une perte de 1 582 kEUR reflétée dans les comptes du Groupe.

**Sonaca USA Inc** termine l'année avec un bénéfice de 66 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est un profit de 61 kEUR.

**LMI Aerospace Inc** termine l'année 2023 avec une perte de 47 636 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 262 017kUSD. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de - 48 175kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement dû à l'ajustement de la norme ASC 606 pour un montant de - 502k USD.

### 3.5. Filiales chinoises

**Elson Limited** ne fait plus partie du périmètre de consolidation en 2023.

### 3.6. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations entre entreprises liées, les chiffres-clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit

	2023	2022
Ventes et prestations	616 508	595 503
Chiffre d'affaires	588 695	557 319
Résultat d'exploitation	14 168	(4 333)
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	(5 565)	(32 656)

En ce qui concerne les effectifs, les effectifs moyens de Sonaca Groupe se sont élevés à 3 663 personnes pour 2023 contre 3 745 personnes en 2022.

## 4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les événements post-clôture qui ont une incidence sur le résultat de l'exercice ont été pris en compte sur les états financiers de 2023. Si pas d'événement post clôture, le mentionner clairement

## 5. **PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE**

La politique suivie par Sonaca en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca sa a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

### **RISQUES STRATEGIQUES**

Sonaca sa est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique, à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien reste étroitement corrélée avec la croissance mondiale, malgré l'impact négatif et perturbant de la pandémie.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca sa est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur. Sonaca sa continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

### **RISQUES FINANCIERS**

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca sa s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement l'Euro), l'entreprise est soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 42 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca sa suit une "Hedging Policy" qui impose une couverture minimum et maximum des flux nets.

#### ***Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel***

Les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus pour les années 2023 à 2027

Pour rappel, en date du 29 mars 2024, la société disposait, pour couvrir ses flux en USD, de couvertures à concurrence de 99% de ses besoins estimés pour 2023, 95% pour 2024, 86% pour 2025 et 80% pour 2026.

***Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilantaires***

Sonaca comptabilise, dans un esprit de prudence, les amortissements exceptionnels qui sont jugés nécessaires en application des règles d'évaluation.

Pour gérer efficacement ce risque, le conseil d'administration a mis en place une politique de couverture visant à couvrir les sous-jacents en devises aux différentes échéances. Pour renforcer davantage cette stratégie, Sonaca suit une politique de couverture, appelée " Hedging Policy ", qui fixe des limites minimales et maximales pour la couverture des flux nets.

**Traitement des instruments de couverture et des écarts de conversion dans le cadre de la consolidation des états financiers**

Le groupe SONACA dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 36 mois mobile soit un horizon de 42 mois) au travers desquels des positions d'EUR-USD sont couvertes à un taux fixé EUR-USD dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes. Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, la Sonaca S.A. respecte une politique de couverture qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD.

Cette politique de couverture prévoit, qu'au 31/12/2023, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration

Au moment de la clôture, le groupe Sonaca S.A. évalue l'ensemble de ses postes monétaires bilantaires exprimés en USD en utilisant le taux de couverture tel que défini par sa politique de couverture (taux « hedge » moyen). Ce taux moyen correspond au taux moyen des transactions à terme venant à l'échéance pendant la période concernée.

À la date de clôture, l'ensemble des postes monétaires des bilans exprimés en USD sont convertis au taux « hedge » moyen par rapport à la devise locale concernée pour les positions couvertes par des instruments de couverture. Les positions non couvertes (hors prêts intercos dont l'horizon de remboursement est supérieur à 36 mois) sont évaluées au taux spot de clôture de la devise locale concernée.

Le résultat de l'application de cette règle de conversion au taux de couverture des postes en USD est comptabilisé via les résultats financiers des sociétés concernées.

Ensuite, les postes monétaires résultant de l'application des taux de couverture Devises locales-USD sont convertis en EUR au taux (spot) de clôture comme les autres postes monétaires exprimés en devises locales.

Les postes non monétaires des bilans des filiales exprimés en devises locales sont également convertis en EUR au taux (spot) de clôture, excepté leurs capitaux propres qui sont convertis en EUR au taux historique.

Les postes des comptes de résultats des filiales exprimés en devises locales étant convertis en EUR au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion qui découlent de l'application de cette méthode du taux de clôture sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

La rubrique écarts de conversion des capitaux propres consolidés n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères en EUR, suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

En ce qui concerne les écarts de conversion dégagés lors de l'élimination des soldes et transactions intra-groupe : ces écarts sont comptabilisés via un compte de produit ou de charge financière selon le cas à l'exclusion des écarts sur les éliminations des soldes à long terme. Ces derniers étant reportés via les comptes de régularisation. »

***Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt***

L'endettement bancaire long terme lié à l'acquisition de LMI a été prolongé en mars 2022 jusqu'au premier septembre 2026. Des couvertures de taux ont été prises jusqu'en 2025, permettant de couvrir un montant de dette conforme aux années précédentes, à savoir :

- 40 MEUR
- 100 MUSD

**RISQUES DE LIQUIDITE**

Pour assurer la pérennité de l'entreprise, Sonaca sa a signé en mars 2022, avec les banques de l'entreprise (anciennes et nouvelle) la reconduction des dettes long terme, des lignes de crédit court terme et des paniers de financement.

- Les contrats de crédits long terme qui ont permis de financer l'acquisition de LMI en 2017 ont été reconduits pour une durée de 4 ans et demi pour une valeur totale de 215 MEUR.
- La ligne de crédit RCF (« revolving credit facility ») a été revue/consolidée et porte aujourd'hui sur un montant de 80 MEUR.
- La possibilité de recourir à un financement supplémentaire par 'commercial papers' de 25 MEUR porte le montant total disponible à 55 MEUR. Ces Commercial Papers sont garantis en partie par la ligne RCF, l'objectif poursuivi étant l'optimisation des coûts financiers.
- Un panier d'endettement "unsecured" supplémentaire est possible pour un montant de 50 MEUR avec un taux d'intérêts maximum fixé (6% pour un emprunt en euro et 7% pour un emprunt en usd).
- Mise en place en décembre 2023 d'un factoring (cession de créances de notre client Embraer, pour un montant de 22.5M\$).
- Prêt subordonné de 10M€ négocié/signé et libéré en décembre 2023 avec SFPIM International.

La Société estime que les moyens précités suffiront à garantir la pérennité financière du groupe pour les années futures.

### **CONTRÔLE INTERNE**

La taille de Sonaca sa et l'expansion du groupe conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

A cet effet, une fonction d'Audit Interne a été mise en place durant l'année 2021 et une analyse détaillée des risques a été présentée au Comité d'Audit au premier semestre 2022.

Sonaca sa reste vigilant quant au respect du code d'éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe, notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

### **RISQUES OPERATIONNELS**

De manière générale, Sonaca sa est exposée aux risques suivants :

- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- nécessité de réduire les coûts de fabrication de ses produits, malgré la hausse naturelle de certains facteurs de coûts en vue de répondre à la demande du marché ;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.
- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

### **RISQUE UKRAINE**

Le groupe Sonaca exerce son activité dans le respect des réglementations applicables.

Il dispose, entre autres, d'un outil digital externe de third party due diligence/screening, en ce compris un processus de veille des différentes sanctions réglementaires, pour contrôler le risque de manière raisonnable.

Aucun risque majeur n'a été identifié à ce stade du conflit en Ukraine.

Il est difficile de prédire le futur, compte tenu de l'imprévisibilité des différentes mesures et sanctions gouvernementales et de leur possible impact collatéral mais Sonaca continue de suivre la situation de très près.

#### **RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS**

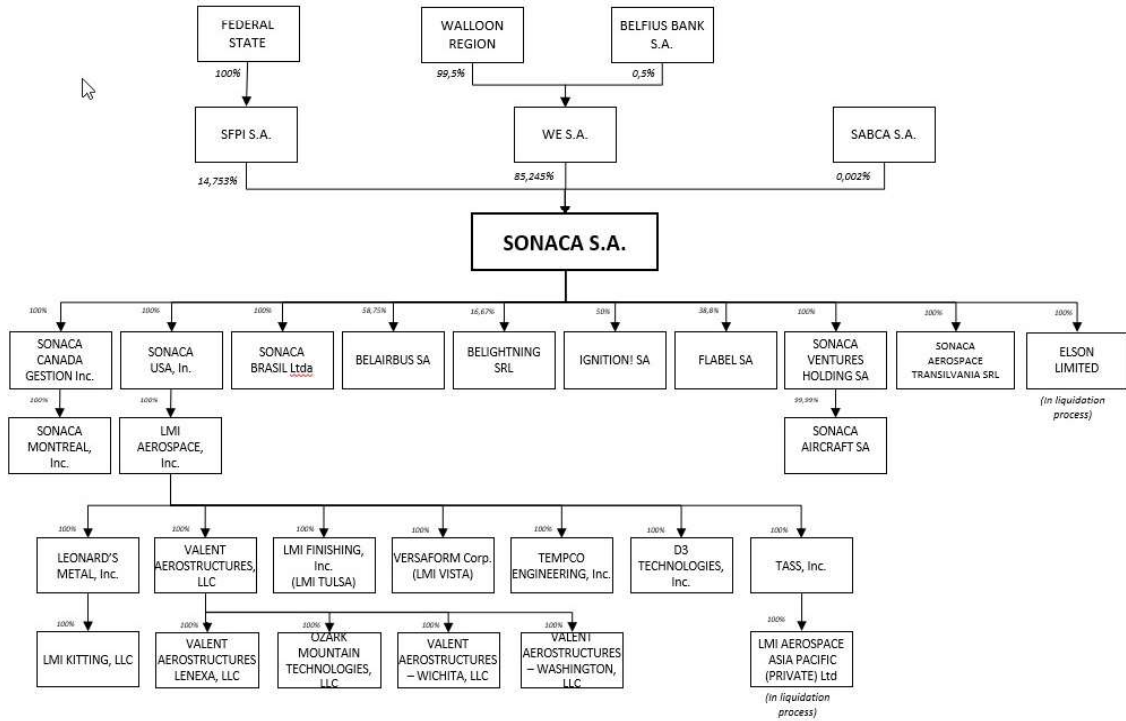
Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

**JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET LA  
COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET  
D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE  
D'AUDIT**

Pour répondre à l'obligation de justifier l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit de la société consolidante, nous confirmons que MM O. Vanderijst et Y. Prete, membres du comité d'audit, possède une expertise approfondie dans ces domaines.

Grâce à cette expertise, il a supervisé de manière efficace les activités comptables et financières de notre groupe en assurant une évaluation rigoureuse des pratiques comptables conformément aux normes comptables belges, ainsi qu'en identifiant les meilleures pratiques pour garantir la qualité des informations financières consolidées.

As from December 20, 2023



Pour le Conseil d'administration,

Y. Delatte  
CEO

Y. PRETE  
Président

The logo for Deloitte, featuring the word "Deloitte" in a bold, black, sans-serif font with a green dot at the end of the "e".

**Société Nationale de Construction Aéronautique SA, en abrégé, SONACA**

**Rapport du Collège des Commissaires à  
l'Assemblée générale des Actionnaires pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2023 – Comptes consolidés**



**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023  
(COMPTES CONSOLIDES)**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 2 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Il s'agit de la cinquième année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et du quinzième contrôle légal consécutif pour la SRL RSM InterAudit.

### ***Rapport sur les comptes consolidés***

#### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 616.741.980 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 5.564.757 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

#### **Responsabilités du Collège des Commissaires**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

#### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

**Deloitte.****Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Signé à Gosselies.

**LE COLLEGE DES COMMISSAIRES**

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

**Thierry Lejuste**  
Réviseur d'Entreprises  
Associé

**Vincent Thyron**  
Réviseur d'Entreprises  
Associé

**Carl Laschet**  
Réviseur d'Entreprises  
Associé